2026-024

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260414-2026024-DE

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 19H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 19h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents ou représentés : 19	**Présents :** Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Didier LE VEXIER, Jean Pierre VARNIER, Sandra LE GUILLOUX, Christelle BOITARD, Delphine HELLOCO, Jean-Alain QUINIO, Laëtitia HENRY, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Claire SÉRRÉ, Daniel DEMOY, Marie-Laure PEN. **Procurations :** M Jean-Pierre VARNIER donne pouvoir à M Didier LE VEXIER **Secrétaire de séance :** Nadège JOUAN **Date d'envoi de la convocation** : 07 avril 2026 **Date de l'affichage** : 16 avril 2026

Délibération n° 2026-024 : Vote des taux d'imposition 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n ° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,
Vu la loi n ° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n ° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu a commission plénière du 08 avril 2026 ;

Il est proposé

- De voter pour l'année 2026 les taux suivants :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties 39.82%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 58,06 %
  - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) 14,70 %
- D'autoriser le Maire à signer et à transmettre l'imprimé 1259 aux services préfectoraux conformément à cette décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, passe au vote.

Pour : 19	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée

Pour copie conforme
Christian JOLLY
Le maire

MAIRIE de ST-BRANDAN
Côtes d'Armor 22800